



# SOUS LOCATION HABITATION SUR BAIL COMMERCIAL

Par **SILA06**, le **04/06/2017** à **00:38**

Bonjour,

Je viens de signer un bail commercial pour un local. Ce local est en fait la maison composé au RDC d'un laboratoire cuisine et au 1er étage 1'appartement (qui servait de bureau) à l'ancien locataire et que je garderais en bureau dès que mon activité aura décollé.

Je souhaiterais pendant le lancement de mon activité habiter l'appartement le temps que mon activité décolle avant de le dédier également ensuite à mes futurs bureaux et show-room.

Est-il possible que ma futur société de me sous-loue la partie hébergement ? en sachant que j'ai un bail commercial pour l'ensemble indiquant location maison R + R1 à usage de bureaux et hébergement.

Est ce légal ? dois-je demander l'accord au bailleur ?  
Comment dois-je procéder ?

Merci par avance pour vos réponses.